



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poitiers, le 26 juin 2024

## Élections législatives 2024 : si vous ne pouvez pas vous rendre au bureau de vote, anticipez votre demande de procuration !

Depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la vôtre. Votre mandataire devra cependant se rendre dans votre bureau de vote pour voter à votre place, selon vos consignes.

## Comment donner procuration?

Vous pouvez donner procuration à tout moment, mais les électeurs sont invités à anticiper cette démarche afin de garantir la prise en compte de votre procuration par votre mairie, de préférence avant ce samedi 29 juin, 20h00 :

- En ligne sur le site www.maprocuration.gouv.fr. Il est cependant nécessaire de faire valider votre demande en vous déplaçant physiquement dans n'importe quel commissariat de police ou brigade de gendarmerie, en présentant votre référence d'enregistrement « Maprocuration » ainsi qu'un titre d'identité;
- En ligne sur votre espace France Identité, si vous êtes détenteurs d'une identité numérique certifiée France Identité vous pouvez réaliser votre procuration de manière totalement dématérialisée. Avant d'entamer la démarche de procuration, vous devez obligatoirement disposer de la nouvelle carte d'identité, posséder une identité numérique certifiée France Identité et donner procuration pour les élections législatives anticipées uniquement;
- En vous déplaçant dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie, un consulat ou un tribunal judiciaire pour y compléter un formulaire papier. Vous devrez être muni d'une pièce d'identité.

À ce jour, plus de 7 900 procurations ont été enregistrées par les services de la Gendarmerie et de la Police nationale dans le département de la Vienne

Pour voter lors des élections législatives 2024, vous devez être inscrit sur les listes électorales. Pensez à vérifier votre situation électorale sur le site Service-public.fr :

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788

Contact presse

Cabinet du préfet
Bureau de la représentation de l'État et
de la communication interministérielle





